

# Mémoires, rapports

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **4 (1914-1923)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Mémoires, Rapports

présentés à la Société

du 10 novembre 1921 au 27 avril 1922.

902. — *Séance du 10 novembre 1921.*

Gaston Darier, notice biographique, par M. Edouard FAVRE, président. — Voir ci-dessus, p. 434.

Alfred Cartier, allocution par le même. — Impr. ci-dessus, dans B.H.G., t. IV, p. 415-424.

Les derniers jours du tribunal révolutionnaire (8-11 août 1794), par M. E.-L. BURNET. — Paraîtra dans M.D.G., in-8, t. XXXIV.

Mystifications napoléoniennes, par M. Albert CHOISY.

Napoléon a, dans son testament, désavoué le *Manuscrit de Saint-Hélène* et les *Maximes* qu'on lui attribuait. Ce dernier ouvrage est, sans doute, celui paru sous le titre de : *Maximes et Pensées du prisonnier de Sainte-Hélène, manuscrit trouvé dans les papiers de Las Casas, traduit de l'anglais*, Paris 1820, in-8 de 80 p.

On y trouve une quantité de pensées et d'expressions tirées textuellement du *Manuscrit de Sainte-Hélène* que Jacob-Frédéric Lullin de Châteauvieux avait fait paraître sous le voile de l'anonyme. L'existence d'un texte original en anglais n'est pas connue et ne se justifie pas, puisque l'éditeur fait valoir le style de Napoléon et prétend avoir reproduit littéralement un manuscrit de Las Casas. Une note indique que la brochure est en vente chez Sestié à Genève ; elle pourrait y avoir été imprimée.

En pensant au succès du *Manuscrit de Sainte-Hélène*, que la censure n'avait pas pu supprimer, mais dont elle avait restreint la diffusion, on pourrait se demander si l'auteur n'avait pas voulu renouveler sa mystification sous une autre forme, mais un ami aussi intime de M<sup>me</sup> de Staël n'aurait jamais écrit, ni surtout publié, la 334<sup>me</sup> sentence.

La situation de son fils, officier dans la garde royale, obligeait Lullin de Châteauvieux au mystère dont il s'entoura, car Louis XVIII voyait de mauvais œil toute publication concernant Napoléon, et avait obtenu d'Eynard,

ami et parent de Lullin, le retrait d'une brochure intitulée *Pour expliquer la politique de l'Empereur*<sup>1</sup>.

M. Henri Le Fort a trouvé dans les papiers d'Eynard, imprimées sous le titre *Napoléon à l'Isle d'Elbe*, les trois premières feuilles de lettres d'un jeune Américain qui aurait visité Napoléon dans sa principauté. Ce personnage supposé aurait obtenu de l'Empereur d'importantes confidences et la communication de notes biographiques, dont l'extrait forme la partie principale du pastiche. Le manuscrit complet, qui accompagne ces feuillets, semble être de la main d'Eynard, ainsi que celui d'un récit du retour de l'Isle d'Elbe, trouvé dans les mêmes papiers et intitulé *Copie des Fragments trouvés au Palais de l'Élysée en juillet 1815*; l'auteur y fait parler Napoléon lui-même; on peut se demander si ce ne sont pas là des œuvres d'Eynard lui-même.

903. — *Séance du 24 novembre 1921.*

**Le Comte de Pfaffenhofen et les faux billets des Bourbons (1792),** par M. E.-A. NAVILLE. — Impr. sous le titre: *L'affaire du Comte de Pfaffenhofen*, dans la *Bibliothèque universelle et Revue suisse*, 1922, Lausanne, in-8, t. CVI, p. 200 à 214, et 306 à 322, et t. CVII, p. 49 à 68

**L'archéologie dans ses rapports avec l'histoire,** par Alfred CARTIER. — Impr., ci-dessus, B.H.G., t. IV, p. 398 à 405.

904. — *Séance du 8 décembre 1921.*

**Louis Thévenaz, notice biographique,** par M. Edouard FAVRE, président. — Voir ci-dessus, p. 435.

**Horace-Bénédict de Saussure et ses correspondants, lettres inédites commun.** par M. F.-F. ROGET.

M. F.-F. Roget donne lecture des lettres adressées par H.-B. de Saussure à sa femme, née Boissier, pendant ses voyages dans les Alpes de 1774 à 1777, et les fait suivre de commentaires. Les originaux de ces lettres sont en possession de M. Louis Perrot.

**Jean Franceschi, auteur d'un projet de monument à J. J. Rousseau,** communication de M. Charles-A. ROCH.

<sup>1</sup> Voir Maréchal de Castellane, *Journal*, Paris 1896, in-8, t. III, p. 252.

Jean Baptiste Franceschi, fils de Règle (Regulus) Franceschi et de Marie-Barbe Dellone, né le 4 septembre 1767 à Lyon, auteur d'une petite maquette signée, de 14 centimètres de hauteur, représentant Rousseau assis sur un tertre, inspiré, prêt à écrire, n'est autre que le général de brigade Franceschi-Delonne, 1767-1810. Il fit ses études sous la direction d'un frère aîné et de Houdon. Enrôlé en 1792, il n'eut vraisemblablement plus le temps de modeler de manière à pouvoir créer des œuvres intéressantes. Comme d'autre part la Convention avait ouvert en 1792 un concours pour un monument à Rousseau tout porte à croire que la maquette de Jean Franceschi-Delonne n'a pas été exécutée après cette date. De 1788 à 1792, Paul-Règle Franceschi, frère aîné de Jean vécut chez Houdon; il ne faut donc pas s'étonner si par certaines qualités le modelage de notre artiste rappelle celui du maître.

L'identification de l'auteur de la maquette avec le général a été faite principalement par la comparaison de signatures. Les rares mentions du sculpteur devenu général se trouvent dans le *Répertoire chronologique universel des Beaux-Arts*, par Roger Peyre, sous la date de 1792, (voir *Nouveaux lundis* de Sainte-Beuve, 1867). Les rousseauistes ignoraient Franceschi; quoiqu'une statuette de petite dimension et un bibelot analogues au projet signé de Franceschi fussent connus d'eux, le projet cependant est resté inconnu et inétudié jusqu'à nos jours.

905. — *Séance du 22 décembre 1921.*

**Une source de Jean-Antoine Gautier: les Annales manuscrites,** par M. Paul-E. MARTIN. — Impr., avec diverses modifications et adjonctions, sous le titre: *Les Annales manuscrites de Genève, étude sur les sources de Jean-Antoine Gautier et sur l'historiographie genevoise du XVII<sup>e</sup> siècle*, dans *Festgabe Paul Schweizer*, Zurich, 1922, in-8, p. 287-308.

**La réorganisation de la Bibliothèque de Genève au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, communication de M. Frédéric GARDY<sup>1</sup>.**

Après avoir végété pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque de Genève prit un nouvel essor au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle avait été jusqu'alors sous la direction exclusive de la Compagnie des Pasteurs. Sous l'impulsion de Jean-Robert Chouet et de Jean-Alphonse Turettini, le Conseil en prit en mains la réorganisation, non sans provoquer les protestations<sup>24</sup>

<sup>1</sup> Voir B. H. G., t. IV, p. 324.

les résistances du corps directeur de l'Eglise. Un premier conflit naquit à l'occasion du remplacement du bibliothécaire Delesmillières, auquel Vincent Minutoli fut appelé à succéder (1699). Peu auparavant, le Conseil avait décidé d'obliger les nouveaux bourgeois à payer dix écus pour la Bibliothèque et de transférer celle-ci dans la « grande salle du Collège » plus vaste et mieux appropriée à sa destination.

Une fois ce déménagement opéré, en 1702, le Comité élaborait un nouveau règlement, qui instituait, sous le nom de « direction », une commission chargée d'administrer la Bibliothèque. Cette commission était composée de sept « directeurs » : un scholarque, le recteur de l'Académie, trois membres choisis par la Vénérable Compagnie, dont deux remplissaient les fonctions de bibliothécaires proprement dits, et deux membres du Conseil des CC, l'un avocat, l'autre médecin. L'élément laïque pénétrait ainsi dans l'administration de la Bibliothèque. Le nouveau règlement prévoyait le prêt des livres à domicile et l'ouverture de la Bibliothèque un jour par semaine pendant deux heures. La nouvelle direction, dont faisait partie J.-R. Chouët et J.-A. Turretini, prit à cœur son mandat et sut si bien intéresser le public à l'institution rénovée que J.-A. Turretini, dans le discours qu'il prononça aux promotions en 1703<sup>1</sup>, put annoncer qu'elle s'était plus enrichie de livres, manuscrits, portraits, médailles, etc., pendant l'année qui venait de s'écouler que pendant tout le siècle précédent. La Bibliothèque devint en effet le musée de Genève, musée des Beaux-Arts, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle à la fois, et recueillit les objets les plus divers. Elle reçut aussi de nombreux dons et legs en espèces et en nature ; de 1702 à 1717, le nombre des livres passa de 3.500 à 6.400.

La Bibliothèque connut dès lors une période de prospérité qui ne se ralentit qu'à la fin du siècle. On en trouve la preuve aux Archives d'Etat où sont conservés les procès-verbaux des séances de la Direction, les registres d'entrée, catalogues, etc., qui ont été élaborés depuis 1702.

**Le psaume dit « de l'Escalade », par M. Raoul-F. CAMPICHE.**

M. Raoul-F. Campiche fait l'historique du psaume dit « de l'Escalade ». Ce psaume, le 124<sup>me</sup> du psautier réformé, dont l'ancienne version et la musique datent du XVI<sup>e</sup> siècle, fut régulièrement chanté aux services commémoratifs du 12 décembre, dès 1602 jusqu'en 1781 et, dès lors, il tomba en désuétude dans l'Eglise nationale protestante de Genève. M. Campiche estime que, par respect pour la tradition, il y aurait lieu de rétablir le chant de ce psaume aux cultes anniversaires de la « Grande journée ».

<sup>1</sup> *De Saeculo XVII erudito oratio academica*, Genevae, 1704, in-4.

906. — *Séance du 12 janvier 1922.*

Rapport du président (M. Edouard FAVRE) et du trésorier (M. Henry NECKER).

Quelques monuments antiques du Musée d'art et d'histoire, communication, avec projections lumineuses, de M. Waldemar DEONNA. — Voir : *Un prétendu vase romain du Musée de Genève et les prototypes de son ornementation*, dans *Pro Alesia*, t. VI, 1920, p. 13 et suiv.; *Sauriens et batraciens*, dans la *Revue des Etudes grecques*, 1919, p. 132 et suiv.; *Ciste funéraire de Cyrénaïque*, dans la *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, 1921, p. 13 et suiv.; *Notes d'archéologie suisse*, dans l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1920, p. 173 et suiv.; *La coupe d'Hélios*, dans la *Revue d'ethnographie et des traditions populaires*, 1920, p. 129 et suiv.; *Le trésor des Fins d'Annecy*, dans la *Revue archéologique*, 1920, nouv. série, t. I, p. 112 et suiv.; *Une nouvelle réplique de l'Athéna Parthénos*, dans la *Revue des études anciennes*, 1919, p. 20 et suiv.; *Patron de miroir étrusque au Musée de Genève*, même revue, 1918 p. 77 et suiv.

Les origines des zones, par M. Lucien CRAMER. — Voir sa brochure intitulée : *La question des zones franches de la Haute-Savoie et du Pays de Gex*, Berne, 1919, in-8.

907. — *Séance du 26 janvier 1922.*

Election d'un trésorier, M. William GUËX, en remplacement de M. Henry NECKER, démissionnaire.

La Bourse française de Genève (1550-1849), par M. Henri GRANDJEAN.

L'origine de la Bourse française, ou Bourse des pauvres étrangers français, est mal connue. La plupart des auteurs l'attribuent à un réfugié français, David de Busanton, du Hainaut, mort à Genève le jeudi 25 juin 1545, qui légua mille écus aux pauvres de Genève et autant à ceux de Strasbourg. En réalité, les textes contemporains (Registre du Conseil, f° 161; *Calvini Opera*, t. XII, Epist. n° 656; Michel Roset, *Chronique de Genève* p. 309) ne prouvent pas que ce soit Busanton qui ait fondé la Bourse, ni même que son legs ait été en faveur des réfugiés ses compatriotes (« les pauvres de Genève », est-il dit). Les textes de Roset n'indiquent pas que le

legs de Busanton ait été le premier fonds de la Bourse, ainsi qu'on le prétend souvent, mais il dit que « peu de temps après, les estrangiers venus pour la parole de Dieu établirent ung ordre de contribution entre eulx pour faire l'aumône aux pauvres ». Le premier registre des caissiers de la Bourse, commencé le 29 ou 30 septembre 1550, ne parle pas de Busanton et ne mentionne aucune somme antérieure. De plus, il semble difficile d'admettre que la Bourse ait débuté avec un capital de mille écus quand on voit le très faible développement qu'elle avait pris en décembre 1550 (29 donataires, plus la « boëtte » (tronc); 138 assistés; recettes: 132 florins, 1 sol, 6 deniers; dépenses: 131 florins, 5 sols, 7 deniers). Dès lors, les progrès de l'œuvre sont rapides; le nombre des assistés augmente par suite des guerres de religion et de nouvelles ressources sont nécessaires. La Bourse a heureusement, un appui très puissant en Calvin. Il fait régulièrement des dons à la Bourse; en 1554 l'élection des diacres a lieu chez lui. La Bourse devient assez vite un établissement charitable important, marchant de pair avec l'Hôpital.

La Bourse assiste les réfugiés du Royaume de France pour cause de religion, soit établis, soit passant à Genève<sup>1</sup>. Elle leur donne des secours en argent ou en nature, paie les apprentissages. Les malades sont visités par les diacres, le médecin ou le chirurgien de la Bourse; l'apothicaire de la Bourse leur donne les remèdes; les réfugiés français soignés à l'hôpital le sont aux frais de la Bourse. Ses ressources proviennent de dons, de legs, du revenu de ses biens meubles (prêts, placements hypothécaires) ou immeubles. Pour devenir « habitant » de Genève, il faut payer un droit à la Bourse, de même pour se marier. En outre, il y a régulièrement des collectes à Genève et exceptionnellement en Suisse.

La Bourse a eu plusieurs règlements. Le plus ancien est celui de janvier 1582; il confirme l'ordre suivi jusqu'alors. Cinq diacres sont élus pour une année (plus tard pour six ans), à la pluralité des voix, par l'Assemblée des Pasteurs et des contribuants à la Bourse. Ils sont rééligibles. Ils chargent de la caisse l'un d'entre eux pour six mois; il peut être réélu pour un même laps de temps « afin que les pauvres respectent, tant mieux et comme ils doivent, lesdits diacres »; un ministre, choisi pour six mois par la Vénérable Compagnie des Pasteurs, assiste aux séances hebdomadaire des diacres. En cas de difficultés à la Diaconie, la Compagnie des Pasteurs décide. Ce pasteur deviendra vite le président de la Diaconie et

<sup>1</sup> Parfois il y eut des conflits entre l'Hôpital et la Bourse pour savoir qui devait assister certains réfugiés. (Arrêts du Petit Conseil, 25 octobre 1616, 19 février 1627, 27 février 1675).

sera nommé pour trois ans. Les comptes sont présentés à trois auditeurs des comptes, puis à la Vénérable Compagnie. Cette dernière a donc la surveillance de la Bourse.

Le Petit Conseil approuve ce règlement mais, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, il tâcha à plusieurs reprises de faire changer le mode d'élection des diacres (dont le nombre est porté à huit) en supprimant les droits de l'Assemblée des contribuants (Arrêts du Petit Conseil, 6 janvier 1686, 4 janvier 1687, 13 janvier 1690, 17 mars 1706). Enfin, le Petit Conseil l'emporte : l'Assemblée des diacres choisira les nouveaux diacres qui seront grabellés et nommés par la Vénérable Compagnie réunie aux diacres et aux auditeurs des comptes.

Le Petit Conseil a essayé aussi, sans succès, de prendre la haute main dans l'administration de la Bourse, en chargeant de la présidence un de ses membres (arrêts du Petit Conseil du 9 février 1676, du 13 janvier 1690, du 28 avril 1721, du 24 décembre 1721, du 27 janvier 1722). La Vénérable Compagnie fit plusieurs représentations à ce sujet ; enfin, la présidence ordinaire de la Bourse est laissée aux ministres, mais les seigneurs auditeurs des comptes auront la préséance et le rang, toutes les fois qu'ils trouveront à propos d'aller à la Bourse pour le bien de la Direction. En outre, ce seront eux qui examineront les comptes en dernier lieu.

Lors de la Révocation de l'Edit de Nantes, la Bourse française a fort à faire. Les dépenses augmentent considérablement ; elles passent de 23.022 florins 3 sols 6 deniers au premier semestre de 1685, à 49.070 florins 10 sols 7 deniers au deuxième trimestre. La Bourse, pour se soulager, fait partir les Français par bateau pour Nyon (septembre 1687).

Les affaires sont devenues si nombreuses qu'on crée, en 1689, la charge de secrétaire salarié ; il y a aussi un économe, une gouvernante, des portiers, valets et servantes, une infirmerie. La Bourse fait des distributions de pain (cuit à l'hôpital d'après une convention).

Avec la Révolution, la situation de la Bourse devient critique par suite du « renversement général de la fortune ». Ses ressources diminuent ; elle restreint fortement les dépenses. A cela s'ajoutent des intrigues politiques et des intrigues du résident Soulavie (cf. Registre du Comité provisoire d'administration, n<sup>o</sup> 303, 1794, 1<sup>er</sup> vol.) ; la Bourse est, à ses yeux, un « dépôt sacré », une « réunion démocratique d'hommes égaux persécutés », un « établissement français ».

Lors de l'annexion de la République de Genève à la République française, le citoyen Odier est nommé, par la Société économique, commissaire pour la Bourse française. Il prie la Diaconie de continuer à gérer comme auparavant les biens de la Bourse. Pour assurer la destination de ses

fonds, il les inscrit au nom des « pauvres étrangers genevois d'origine française ». En somme, l'annexion ne modifie pas la situation de la Bourse.

Une des conséquences de la révolution d'octobre 1846 est la suppression de la Bourse. Le projet de Constitution stipule, art. 134, que « toutes les fondations devront, dans l'espace d'un an, se pourvoir d'une nouvelle autorisation ». La Diaconie s'agite, mais agit peu. Le projet de Loi générale sur les fondations proposé au Grand Conseil en juin 1849, titre III, art. 15, 6<sup>o</sup>, § a, b, c et d, reconnaît l'existence de la Bourse française sous certaines conditions. En particulier, elle ne relèverait plus, pour son administration, de la Vénérable Compagnie seule; les diacres seront élus tous les cinq ans, moitié par le Consistoire, moitié par le Conseil d'Etat.

La Diaconie néglige de répondre à certaines questions posées en commission du Grand Conseil. (La Bourse a dit ignorer que ces questions étaient posées officiellement). Le projet définitif de Loi sur les fondations propose de réunir la Bourse à l'Hôpital de Genève, pour être administrée suivant sa destination. La Diaconie proteste trop tard. Le Grand Conseil adopte, le 18 août 1849, l'article daté du 22 août 1849, qui réunit la Bourse à l'Hôpital général. La Diaconie refuse alors de se dessaisir des fonds avant d'y être contrainte par une décision judiciaire. Le vendredi 14 septembre 1849 a lieu la dernière séance de la Diaconie; le secrétaire dépose sur le bureau un exemplaire de l'Arrêté du Conseil d'Etat du 11 septembre 1849, dessaisissant l'ancienne administration de la Bourse française de la gestion des biens et valeurs qui lui étaient confiés et la transmettant à la Commission administrative de l'Hôpital de Genève. Certains membres de la Diaconie cherchèrent en vain à dissimuler des titres. Ainsi se trouvait supprimée, après trois siècles d'existence, la Bourse française.

**Sculptures des débuts de l'art chrétien à Genève, par M. Louis BLONDEL.** — Impr. dans les *Mélanges publiés par la Société auxiliaire du Musée*, Genève 1922, in-8, p. 67 à 85.

**Origines du drapeau et du brassard de la Croix-Rouge, par M. Maurice DUNANT.** — Impr. dans la *Croix-Rouge suisse*, XXX<sup>e</sup> année, 1922, p. 2 à 5.

908. — *Séance du 9 février 1922.*

**Un conflit d'avouerie au XII<sup>e</sup> siècle : Commugny et l'abbaye de Saint-Maurice, par M. Victor van BERCHEM.** — Impr. dans la *Revue d'histoire suisse*, 1<sup>re</sup> année, 1921, p. 425-447.

**La révolution de 1830 à Paris, d'après les papiers de Jean-Gabriel Eynard, par M. Henri LE FORT.**

En 1830, Eynard s'était rendu à Paris pour gagner à la Grèce l'appui des grandes puissances et pour décider, ce à quoi il ne réussit pas, le prince Léopold de Saxe-Cobourg à accepter le trône de Grèce. En juin, il fut reçu par Charles X qu'il trouva plein de confiance en l'avenir.

Au moment de la révolution de juillet, Eynard faisait un séjour aux Eaux-Bonnes ; c'est là qu'il reçut de nombreuses lettres de ses parents et amis de Paris (Odier, Delessert, etc.) le tenant au courant des événements. M. Le Fort donne lecture d'un certain nombre de ces lettres et d'une de M<sup>me</sup> Beaumont-Lullin racontant à sa sœur l'effet produit à Genève par la révolution de Paris. Il extrait aussi des notes d'Eynard le récit fait par le maréchal Maison du voyage de Charles X jusqu'à Cherbourg.

**Notes sur la route de Genève à Frontenex, par M. Francis REVERDIN.** — Voir, ci-après, p. 449, *La voie romaine de la rive gauche du lac*, par M. Louis Blondel.

**Les origines genevoises du cardinal La Fontaine, par M. Raoul.-F. CAMPICHE.** — Impr. dans le *Journal de Genève* du 12 février 1922.

909. — *Séance du 23 février 1922.*

**Un héros, communication de M. Arthur PIAGET.**

J. J. Bourgeois, citoyen de Neuchâtel, ancien capitaine au service étranger, retiré à Cressier, fut étroitement mêlé à l'histoire de la « glorieuse rentrée » des Vaudois du Piémont en 1689. Sollicité par Arnaud, le « colonel-pasteur », de prendre le commandement d'une partie de l'expédition projetée par les Vaudois pour rentrer dans leurs vallées, Bourgeois accepta. Par suite d'un contre-temps il ne rejoignit pas le gros de la troupe à Nyon le 26 août lors du départ ; cependant il parvint à rassembler une seconde colonne de 1500 hommes environ à Vevey, puis traversa, le 18 septembre 1689, sur Saint-Gingolph. Malheureusement Bourgeois se trompa de route, sa colonne se débanda, il dut rebrousser chemin et se réfugia à Genève. Trahi par plusieurs de ses lieutenants, accusé d'avoir fait échouer l'entreprise par son impéritie et d'avoir favorisé le pillage des villages, le capitaine Bourgeois débarqua à Coppet. Arrêté aussitôt, il fut emprisonné au château de Nyon, jugé et décapité dans cette même ville en mars 1690 sur l'ordre de LL. EE. de Berne et à l'instigation de Victor-Amédée de Savoie. M. Piaget, constatant qu'Arnaud n'a pas rendu à Bourgeois dans son *Histoire de la glorieuse*

*rentrée* le témoignage qui lui était dû, mais a au contraire critiqué avec acrimonie la conduite de son officier, réhabilite la mémoire de Bourgeois, qui, abandonné par les principaux organisateurs de l'expédition, resta fidèle à la cause qu'il voulait servir.

**Les premiers mois du règne de Louis-Philippe, d'après des notes de Jean-Gabriel Eynard, communication de M. Henri LE FORT.**

Comme suite à sa communication du 9 février, M. Le Fort donne lecture de notes prises par Eynard à Paris en août et septembre 1830. Ayant recueilli des témoignages de mécontentement dans toutes les classes de la population contre le gouvernement jugé trop faible envers les démonstrations démagogiques des Clubs, Eynard s'en fait l'écho dans les salons des ministres et des gens de la Cour. Il adresse même un rapport circonstancié au Roi dont celui-ci le remercie. Il fait parvenir aussi un rapport sur l'état de la France à l'Empereur de Russie. Avec M. Appia, pasteur à Francfort, il cherche à faire signer par les blessés des « trois journées » une pétition, qui d'ailleurs échoue, demandant que les ministres de Charles X ne soient pas condamnés à mort. Eynard ayant adressé à un journal de Lyon un long récit de l'affaire de cette pétition, et ayant été loué par celui-ci en termes pompeux, il conclut par cette sage réflexion : « Bien dupe qui s'afflige ou se pavane des injures ou des éloges des journaux ».

910. — *Séance du 9 mars 1922.*

**La cathédrale de Lausanne; vitraux (XIII<sup>e</sup> siècle); travaux de l'évêque Aymon de Montfaucon (1491-1517), communication, avec projections lumineuses, de M. Eugène BRON, chef du Service des bâtiments de l'Etat de Vaud.**

Le conférencier fait part de ses dernières découvertes archéologiques : ancien passage couvert entre la nef principale de la cathédrale et les tours, formant prolongement de la rue actuellement nommée « Cité-devant », et qui dût être muré peu avant l'épiscopat d'Aymon de Montfaucon ; tombes anciennes dans le sous-sol, et fondements d'un ancien temple.

Au moyen de projections, M. Bron montre les détails de la magnifique rose datant du XIII<sup>e</sup> siècle, restaurée récemment avec beaucoup de talent par le peintre Hoesch, puis les nombreuses réfections et améliorations apportées à la cathédrale par l'évêque Aymon de Montfaucon. Les modifications faites par ce prélat peuvent être facilement identifiées, car il a fait figurer ses armes partout où des travaux étaient exécutés sous sa direction. On lui doit vraisemblablement le projet du grand portail, commencé sous

son épiscopat, et achevé par son neveu Sébastien de Montfaucon (1517-1560), évêque de Lausanne après lui.

911. — *Séance du 23 mars 1922.*

**Champollion, communication de M. Edouard NAVILLE.** — Impr. Editions Sonor, Genève, 1922, in-8 de 30 p.

**Le combat de Cologny, par M. Paul-E. MARTIN.**

Le 24 janvier 1536, un détachement de troupes genevoises, cent hommes de pied et trente cavaliers, commandés par François de Montbel, seigneur de Verel<sup>1</sup>, défait et met en fuite à Cologny et Chêne, un parti de savoyards; au moins deux enseignes, et assure par cette victoire la possession du mandement de Gaillard. M. Francis de Crue, l'historien de *La délivrance de Genève et la conquête du duché de Savoie en 1536 (Jahrbuch für schweizerische Geschichte, t. XLI (1916) p. 34-35)*, situe la rencontre « vraisemblablement à l'endroit actuel du Pré aux Fourches, à Frontenex-Cologny ». M. Paul-E. Martin cherche à préciser la topographie du combat. Un récit contemporain (F. Turrettini et A.-C. Grivel, *Les Archives de Genève* Genève, 1877, in-8, p. 135) distingue trois phases dans la bataille du 26 janvier 1536; tout d'abord l'expédition sort de Genève et prend « le chemin de Collognier par dessus », soit la route de Frontenex; les ennemis sont bientôt découverts, qui s'assemblent « prest du gibet de Gaillard »; les chevaucheurs se tournent alors vers Chêne, où deux enseignes ennemies sont aussi signalées; dans la direction de ce village ils rompent et dispersent cette troupe et « deffont » environ 50 hommes; enfin les cavaliers reviennent « à ceux qu'estiont vers le gibet de Collognier la out ceulx de pied les attendoient » et bataillent « au prest du gibet et par les champs »; 150 ennemis gisent bientôt par terre, quatre sont emmenés prisonniers et les Genevois restent les maîtres de la situation.

Le texte et le mouvement du récit indiquent bien que l'action finale se passe autour du gibet de « Collognier » vers lequel les gens de pied, après avoir découvert l'ennemi « prest du gibet de Gaillard », attendaient les chevaucheurs qui avaient dirigé leur course du côté de Chêne. Le gibet de Gaillard est donc identique au gibet de Cologny, ce qui n'a rien de surprenant, en effet Cologny était alors hors des franchises de la ville et relevait de la juridiction de Gaillard qui donnait son nom aux patibules du lieu. Pour

<sup>1</sup> Verel-de-Montbel, Savoie, arr. de Chambéry; il signait « Vere » cf. Foras, *Armorial de Savoie*, t. I, p. 71.

situer plus exactement l'épisode, il suffit dès lors de retrouver l'emplacement de ce gibet. Grâce à l'élargissement des franchises du 23 mai 1538 (Turrettini et Grivel, *op. cit.*, p. 201) M. Martin peut utiliser un texte de la même époque qui place la cinquième borne de la frontière des franchises agrandies « au lieu appelé au Pierre Pessière, qu'est au milieu d'une certaine commune et auprès d'un gibet quasy en la sime de la dicte commune eslevé... » Cette teppe commune a été abergée en plusieurs parcelles à des particuliers en 1622 et 1623, mais on en peut fort bien retrouver l'emplacement de même que celui de la cinquième borne de la limitation grâce à un plan des Archives d'Etat du XVII<sup>e</sup> ou du XVIII<sup>e</sup> siècle (Plans C. 3; cf. Fiefs, D II, fol. 389 et 408).

M. Martin a fait établir une concordance entre les plans anciens et le cadastre actuel; le gibet de 1536 et la borne de 1538 sont ainsi situés tout près d'un point trigonométrique moderne sur la parcelle 862 du cadastre de la commune de Cologny (feuille 10) soit au sommet du coteau qui s'élève entre la route cantonale de Vandœuvres et le chemin Le Fort à quelques mètres de la bordure sud du chemin Vert. De l'autre côté de la route de Vandœuvres, dont le tracé a été corrigé en 1852, se trouve le lieu dit « le pré des Fourches ».

#### **La voie romaine de la rive gauche du lac, par M. Louis BLONDEL.**

MM. Louis Blondel et F. Reverdin, guidés par une dépression de terrain qui se trouve des deux côtés du nant de Treynant, dans les propriétés Sarasin et de Loriol, dépression dirigée dans l'axe de la route de Genève à Frontenex, ont fait cinq sondages qui leur ont permis de retrouver le tracé d'une route romaine. Les deux premiers sondages sur la rive gauche du nant ont révélé la chaussée antique, construite au fond d'une tranchée, composée de cailloux très serrés, avec quelques débris de tuiles romaines à 1,90 m. de profondeur. Cette chaussée est formée d'un ferrage très usé, de 15 à 30 cm. d'épaisseur, de 3 m. de large, limitée par une bordure de gros cailloux légèrement cimentés. Le troisième sondage, sur les pentes du nant, a révélé les restes de la tête d'un pont; enfin, sur l'autre rive, à une profondeur d'environ 1.10 m., on a retrouvé le même dispositif. Nous sommes là en présence de la grande route de la rive gauche du lac, route secondaire qui était exactement dans l'axe du chemin creux de Frontenex, visible dans la campagne Micheli, chemin rectifié en 1768 et se prolongeant après le pont en droite ligne sur la route des Hauts Crêts, dont l'amorce a été déplacée en 1790 et 1855 à la hauteur de la campagne Gautier. Plus loin, on retrouve des tronçons de cette route vers Corsier et Douvaine. Nous avons ici la preuve tangible de cette voie dont on supposait l'exis-

tence et qui a dû être en usage jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle. Après la rupture du pont, on a abandonné ce tracé pour faire le coude de la place de Frontenex et rechercher un gué plus en amont sur le Treynant. (Voir : *Genava, Bulletin du Musée d'Art et d'Histoire*, I, 1923, p. 80 à 82).

912. — *Séance du 13 avril 1922.*

**Léopold Favre, notice biographique par M. Edouard FAVRE, président.** — Impr. dans *Léopold Favre, 1846-1922*, Genève, 1923, in-8, p. 23-25.

**Les causes du soulèvement des paysans au temps de la Réforme, par M. Hans NABHOLZ.**

L'historien ne doit pas se contenter de constater les événements. Il doit en rechercher les causes et les effets. La méthode à suivre dans l'application de la loi de la causalité est délicate, et trop souvent les historiens nous donnent des mêmes faits des interprétations différentes, souvent même contradictoires. M. Nabholz démontre, par l'étude des causes du soulèvement des paysans que, si l'on se reporte aux auteurs qui ont traité ce sujet, on se trouve en présence de solutions diamétralement opposées. Les uns, en effet, Stern et Kautsky par exemple, considèrent cette révolte comme l'acte de désespoir d'une population dans la misère ; d'autres, comme Lamprecht, y voient un résultat de l'opposition entre le prolétariat et la ploutocratie, un effet de luttes économiques ; d'autres encore, Lentz par exemple, croient que le soulèvement est dû soit à l'indignation provoquée par les mesures vexatoires des seigneurs, soit à des causes politiques ; quelques-uns enfin, comme Stolze, considèrent qu'il y a là un résultat de la Réforme.

Le conférencier expose son point de vue personnel. Dans les années qui précèdent la Réforme, des révoltes sans grande envergure éclatèrent un peu partout. Or, les plaintes formulées alors sont les mêmes que celles que l'on trouve dans les articles de 1525. On s'en rend compte en comparant, par exemple, les plaintes formulées lors de l'affaire Waldmann, lors des troubles de 1513. Les causes en sont les mêmes : redevances dues au seigneur, tendance du gouvernement à centraliser l'administration en abolissant les prérogatives des différentes parties du pays. Ainsi la guerre des paysans doit être considérée comme un épisode de la lutte du sujet pour son autonomie, lutte qui a commencé au XV<sup>e</sup> siècle et qui atteint son acuité extrême lors de la guerre de 1653. Ce mouvement a un caractère purement économique et politique.

En 1525, apparaissent cependant des vœux nouveaux : abolition du servage et des corvées, de la mainmorte, etc. Ce qui distingue la révolte des paysans des précédentes, c'est qu'elle s'attaque non plus aux redevances féodales en vue d'un allègement, mais elle sape la base même des droits féodaux. Ce changement caractéristique est dû aux discussions de principes, fondées sur l'Écriture sainte. Il n'y a donc pas seulement dans ce soulèvement des causes économiques, politiques ou religieuses, mais une fusion de ces trois éléments démontrant qu'on ne saurait ramener l'histoire des peuples à des formules simples telles que celles de la chimie.

#### Sur l'origine du nom de La Gara, par M. Henri NAEF.

Henri Jaccard <sup>1</sup> indique : « La Gara, hameau de Jussy, Genève ; substantif verbal de garer ? » Il accompagne avec raison cette hypothèse d'un point d'interrogation, comme le prouvent les recherches qui suivent, faites avec l'aide de M. P.-E. Martin.

Le 15 août 1555, No Jean-Philibert Bonna reconnaît, devant égrèze Pierre Vachat, tenir en fief des Mes Srs de Genève, « une maison morative... assise audite Jussiez, lieu dict du Cloz... » suivent les délimitations exactes. (Grosse de Jussy, 13, f° 143 à 143 v°.) J.-P. Bonna tenait ce bien de sa mère « honneste Gonette », veuve de No. Aymé Bonna (*ibid.* f° 136). Le 14 septembre 1556 (Ragueau, V, f° 40) No. Bonna vend cette propriété à Paris Quierot, « gentilhomme François », d'après acte passé devant égrèze de Lestra, notaire de Genève. Le 13 juillet 1557, devant le même notaire, nouvelle vente du domaine à un réfugié breton, No. Charles Ferré, seigneur de la Garaye, et à la femme de celui-ci « damoiselle Bonaventure de Teilhac ». En 1562, ces hobereaux quittent définitivement les terres de la Seigneurie et vendent leurs biens de Jussy, le 16 février, à No. Henry Scrimger (Ragueau, V, ff. 25 et 36). Ce dernier meurt en 1572 laissant une veuve, Catherine de Veillet qui, en avril 1575, se remarie avec No. Jean de Saussure, seigneur de Domp martin, coseigneur de Bussens. Vendu par subhastation, le 23 juillet 1579, le domaine échoit à Jacques Trezat (Trezal ou Trezard), de Peizey en Tarentaise, bourgeois de Genève (Extr. de Jussy, 37, f° 302). Pour la première fois, dans un acte de reconnaissance du 9 novembre 1607, on trouve la désignation « lieu dit du Clos, soit en la Garee... » (extr. de Jussy, 37, f° 333 v°). Puis, le 26 octobre 1616

<sup>1</sup> *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des noms de lieux-dits de la Suisse romande*, Lausanne, 1906, dans M. D. R., t. VII, 2<sup>me</sup> série, p. 182.

une « addition de reconnaissance d'honneste Jaques, fils de feu Vincent Tresard » (Grosse de Jussy 28, f° 26 v°) porte « au territoire des Clos soit en la Gara ». Enfin, lorsque Jacob Favre, en 1642, fit l'hommage dû aux Magnifiques Seigneurs de Genève (ibid. 50, f° 333 v°), le nom du ou des « Clos » disparaît et celui de « en la Gara » s'y substitue exclusivement. Que le nom de La Gara vienne de la Garaye, cela nous paraît hors de doute, puisque le premier texte où nous le trouvons nous donne la forme originale : « la Garee » en une orthographe simplifiée. Ce seigneur avait dû quitter son fief de Bretagne, situé dans la paroisse de Taden, pour s'être livré à des actes iconoclastes. Ses biens furent confisqués en août 1556, et le 12 octobre de la même année il était inscrit au rôle des habitants de Genève. Il y acheta une maison à la rue des Chanoines à laquelle il préféra bientôt celle de Jussy où il menait la vie d'un riche gentilhomme et chassait avec ses voisins. Il rentra en France à l'occasion du tumulte d'Amboise dont il fut l'un des conjurés. Ce fut même lui qui prépara la fameuse assemblée de Nantes où en furent prises les dispositions générales.

913. — *Séance du 27 avril 1922.*

**Une mésaventure diplomatique du Petit Conseil de Genève, (1770),  
communication de M. J.-P. PERRIER.**

A la suite de la prise d'armes contre les natifs grimauds de février 1770, le Petit Conseil était inquiet ; il craignait que la France ne prit le parti des natifs et ne lui suscitât des difficultés ; une représentation diplomatique particulièrement active à la Cour de Versailles lui semble indispensable. Or, à ce moment, c'est Necker qui est le ministre de la République en France et le Conseil n'est pas entièrement satisfait de ses services ; il est, à ses yeux, trop libéral et trop indolent. Prenant prétexte de son état de santé, le Conseil, sans le remplacer positivement, envoie à Paris, avec le titre de ministre, Philibert Cramer. On ne juge pas à propos d'en aviser préalablement Necker ; mais le duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères, prévenu par le résident Hennin, s'empresse d'écrire à Necker : « Je vous prie de mander à cette ville (Genève) que tout autre que vous serait désagréable et que, par une conséquence naturelle, je ne le recevrai pas ». Quand Cramer, aussitôt arrivé à Paris, se présente chez Necker, ce dernier lui montre ce billet. Le Conseil, avisé par Cramer de la situation, lui demande de faire des démarches pour faire revenir Choiseul sur sa décision. Vaines tentatives, le ministre reste inébranlable. Necker, froissé du procédé employé envers lui, exulte et n'aide en rien Cramer. Voltaire,

de Ferney, verse de l'huile sur le feu, les natifs à Genève triomphent de cet échec. Cramer n'obtient rien si ce n'est que Choiseul accepte qu'il lui soit présenté au cours d'un dîner, mais comme magistrat de Genève et non comme ministre de la République. Cramer refuse avec dignité et rentre à Genève sans avoir pu accomplir sa mission. A son retour les natifs lui donnent le surnom de « Renvoyé ».

M. Ferrier a fait ce récit d'après les documents et lettres conservés aux Archives de Genève et au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

**Les Lacustres, par M. Louis BLONDEL.** — Impr. sous le titre : *Relevé des stations lacustres de Genève, dans Genova, Bulletin du Musée d'art et d'histoire, I, 1923, in-8, p. 88-102, avec 8 fig.*

---